

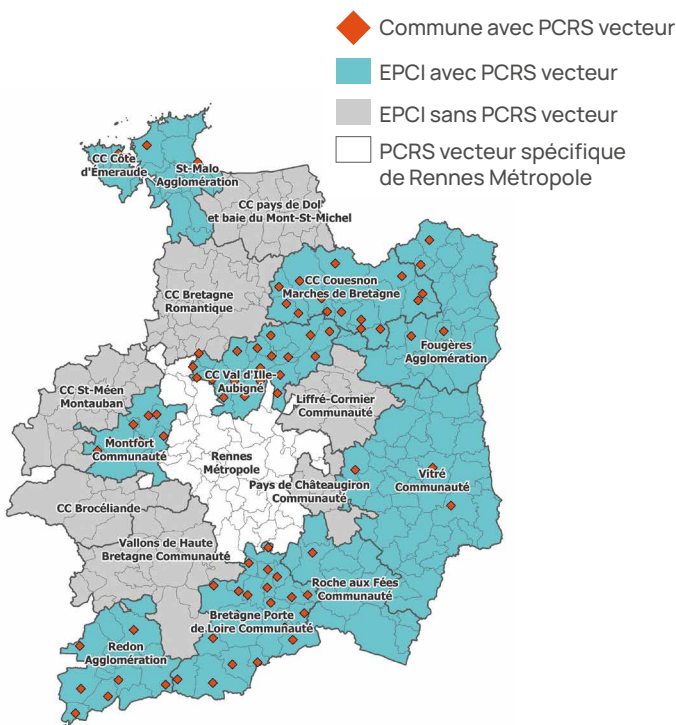
# Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

## Qu'est-ce que le PCRS ?

Le PCRS (plan corps de rue simplifié) est un fond de plan standardisé de grande précision (10 cm) de la voirie du domaine public.

Institué par la réforme « anti-endommagement des réseaux » de 2012, son objectif principal est d'améliorer la précision du repérage des réseaux souterrains afin de prévenir les risques lors de travaux à proximité de ces réseaux. Son usage est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Mutualisé à l'échelle départementale, il est partagé par l'ensemble des acteurs concernés : les exploitants de réseaux, les responsables de projets et les exécutants de travaux.



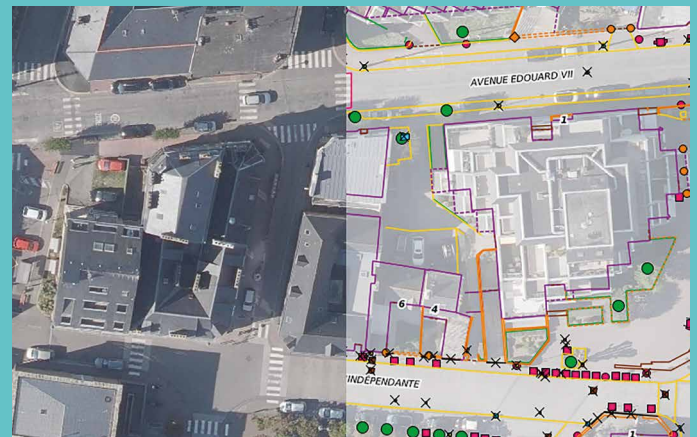
Le PCRS peut se présenter sous 2 formes complémentaires :

- un « **PCRS image** » constitué de photographies aériennes de résolution 5 cm
- un « **PCRS vecteur** » constitué de tracés représentant les principaux éléments de voirie (trottoirs, façades, etc.). Ce sont 81 communes qui ont fait le choix de cette méthode.

## Rôle des collectivités

Dans ce dispositif :

- le **SDE35** coordonne le projet hors Rennes Métropole (animation, suivi administratif et financier), met en place les différents marchés et passe commande chaque année pour la mise à jour du PCRS image de l'ensemble du territoire. En tant que gestionnaire du réseau d'éclairage public pour 236 communes, il doit utiliser le PCRS comme fond de plan.
- les **EPCI** passent commande pour la mise à jour du PCRS vecteur de leur territoire en fonction de leurs besoins.
- les **communes** signalent les zones de travaux à leur EPCI ou directement sur l'application dédiée.

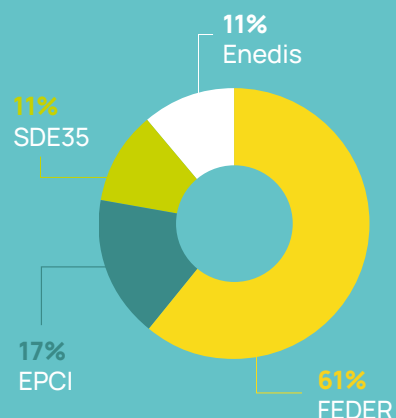


## Combien cela coûte-t-il ?

D'un coût total de près de 1,5 M€, l'acquisition du PCRS a bénéficié d'un important soutien financier de l'Union européenne au travers du FEDER (Fonds européen de développement régional).

Le reste du financement a été assuré par les EPCI, le SDE35 et Enedis.

Eu égard aux moyens déjà engagés (financiers notamment), il est essentiel de maintenir le PCRS à jour et de promouvoir ses usages.



## ▶ À quoi peut servir le PCRS pour les communes ?

### En premier lieu :

Améliorer la sécurité des travaux à proximité des réseaux, en servant de fond de plan aux réponses qu'adressent les gestionnaires de réseaux aux **déclarations de travaux** (« DT-DICT ») qu'ils reçoivent

### Mais également :

- Réaliser des études préalables à un aménagement (parking ou piste cyclable)
- Faire l'inventaire d'équipements (mobilier urbain) ou de patrimoine (arbres)
- Gérer les espaces verts ou les concessions funéraires
- Estimer les surfaces en friches ou de potentiel solaire en toiture
- Évaluer l'accessibilité (trottoirs ou passages piétons)

En évitant certains déplacements sur site et levés topographiques, le PCRS peut ainsi contribuer à réduire les délais et les coûts.

## ▶ Accès au fond de plan



Le PCRS est mis à disposition des partenaires (collectivités, gestionnaires de réseaux et leurs prestataires) au moyen d'une plateforme de diffusion sous la forme d'une **application web** (consultation et téléchargement) et de **flux** (visualisation dans des outils spécifiques). Consultez le PCRS (pour les structures disposant d'un compte d'accès) sur : [pcrs.sde35.fr/accueil](https://pcrs.sde35.fr/accueil)

## ▶ Une mise à jour nécessaire dès 2026



- La mise à jour du PCRS mobilise à la fois **les collectivités** (hors Rennes Métropole et VHBC\*) et **les gestionnaires de réseaux** (Enedis, GRDF, SDE35 et SMG Eau 35).

\* Vallons de Haute Bretagne Communauté

- Cette actualisation repose sur le principe d'**une mise à jour différentielle**, c'est-à-dire que de nouvelles données (photos ou levés) seront acquises **uniquement dans les secteurs où la voirie a subi des modifications**.



- Une phase de **recensement** des secteurs à mettre à jour est nécessaire. Via les **informations transmises par les collectivités et les gestionnaires de réseaux** et via une **détection automatique du changement** faisant appel à l'analyse d'images satellitaires à l'aide de l'intelligence artificielle.



- Une fois les zones à mettre à jour identifiées, des prestataires procéderont à de **nouvelles acquisitions et intégrations de données** :

▶▶ **pour le PCRS image**  
de nouvelles prises de vues aériennes puis une intégration de fragments de l'image actualisée au sein de l'image initiale.

▶▶ **pour le PCRS vecteur**  
de nouveaux levés topographiques puis une intégration des tracés numérisés actualisés au sein de la base de données.